La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

1390e M. LOYER Gérard, chemin du Halage, 5, à DENAIN.
1391e M. MONTION Maurice, rue Jules Ferry, 77, à HELLEMMES.
1392e Mme DUHAMEL Flore, rue Neuve, à VERQUIGNEUL.
1393e Mme LŒUIL, rue Arthur Lamendin, 36, à COURCELLES-LEZ-LENS.
1394e M. CLAIE Noël, cité 10, n. 311, à SAINS-EN-GOHELLE.
1395e M. BAUVOIS André, rue Jean Jaurès, 168, à RAISMES.
1396e Mme DECROIX Marie, place de la Boucherie, à LA MADELEINE.
1397e M. AROLD Noël, rue Auber, 4, à BRUAY-EN-ARTOIS.
1398e M. RAVIAT Eugène, place Henri Durre, 1, à FRESNES.
1399e M. DESREMAUX Jean, cité Evin, n. 194, à EVIN-MALMAISON.
1400e Mme DE MEULEMEESTER, rue Jean Jaurès, 59, à FLERS-BREUCQ.
1401e M. HAMELIN Arthur, rue d'Oignies, 36, à COURRIERES.
1402e Mlle BOURNELLE Luce, rue Marcel Sembat, 32, à HELLEMMES.
1403e M. LIÉTARD Renard, Grand'Rue, 76, à LIBERCOURT
1404e M. DELACROIX Edmond, rue Armand Barbès, 6, à LILLE.
1405e M. BASELEER Gérard, rue Jeanne Maillotte, 2, à LILLE.
1406e M. CREPIN-FERRER, rue Séraphin Verdie, 73, à CARVIN.
1407e Mme BAILLIEZ René, rue d'Esquerchin, 61, à DOUAI.
1408e M. ELIDORE-LEBRUN, rue Neuvelle, à GRAND-RONCHIN.
1409e M. HIEFFRY Emile, rue de Marquette, 85, à LA MADELEINE.
1410e Mlle DANNEELS Rosalie, cité 16, n. 18, à VERMELLES.
1411e Mme DEJEAGHERE Angèle, chemin d'Avesnes, 64, à LOOS.
1412e Mlle VERSTRAETE Hélène, rue Jules Guesde, 48, à THUMERIES.
1413e M. FOSSARD Gaston, rue de l'Eglise Saint-Louis, 2, à FIVES-LILLE.
1414e M. DISTINQUIN Léon, rue Alfred Leroy, 20, à BRUAY-EN-ARTOIS.
1415e Mlle BOIN Marcelle, rue de Béthune, à LOOS-EN-GOHELLE.
1416e Mlle DE VEDDER Julie, rue du Centre, 78, à RONCHIN.
1417e M. VANUXEM Théodore, rue Voltaire, 34, à HELLEMMES.
1418e Mme NUTTEN, rue Jean Bart, 23, à HELLEMMES.
1419e M. DESCAMPS Jules, rue Faidherbe, à HOUPLINES.
1420e M. BAUDRY Henri, rue Jules Ferry, 28, à LOOS-LEZ-LILLE.
1421e M. THEUNIS Léon, rue de l'Egalité, 13, à LOMME.
1422e M. DARPENTIER Fernand, rue Léon Gambetta, 281, à LILLE.

Ce dernier lauréat a donné le chiffre de 159.455 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 136.115, nombre de réponses parvenues : 24.340.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les lauréats peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 9 du Règlement, disant :

« La liste des prix représente une valeur de 151.500 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.

« Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.

« Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Tombé de 12 mètres d'hauteur un docker s'est tué à Dunkerque

A bord du vapeur « Kouang-Si » actuellement amarré au Freycinet XI, à Dunkerque, un docker a trouvé la mort dans des circonstances tragiques. Il venait de terminer sa journée de travail et quittait le navire quand en passant sur un panneau de cale, ce dernier fit bascule et le docker fut précipité d'une hauteur de douze mètres dans la cale du navire où il alla s'abîmer le crâne sur le tunnel du bâtiment.

Ses camarades s'employèrent à le relever, mais le travailleur, Charles Tabar, 34 ans, marié, père de trois enfants et employé à la maison Barra était déjà dans le coma. Il y avait fracture du crâne.

On mande la voiture d'ambulance et Tabar y fut placé pour être transporté à l'hôpital. Cependant, en cours de route, l'infortuné docker rendait le dernier soupir.

Le corps fut alors reconduit 64, rue des Passerelles, cour Codron et remis à la famille dont on devine l'immense douleur.

Le syndicat du port a mis son pavillon syndical en berne.

Les funérailles de Charles Tabar auront lieu mardi 7 janvier, à 9 heures.

Comme il est de coutume, le port chômera afin que les ouvriers puissent assister au complet aux obsèques de leur camarade.

GUIDE LOUIS MASSON
INDICATEUR CONSULTEZ LE
LE PLUS PRATIQUE Couverture ROUGE
EN VENTE PARTOUT

Une deuxième victime du drame de la "Tête Noire" à Berlaimont

Un homme que ses compagnons désignaient, par plaisanterie, comme étant l'auteur du crime, s'est pendu dans son grenier

Depuis l'assassinat de Mlle Camille Vittrant un de ses proches voisins, Cognaux Alfred, 61 ans, ouvrier aux usines de Louvroil et Recquignies, à Athnoye, était l'objet de grosses plaisanteries de ses compagnons de travail, qui l'accusaient d'être l'auteur du crime de la « Tête Noire ». Ces plaisanteries prenaient chez lui une forme de vexations. A sa femme et à son fils il déclarait nettement que tout le monde le regardait, semblait l'accuser et qu'il se noierait ou se pendrait, ne voulant pas porter un « honneur comme celui-là ».

Vendredi il rentra comme d'habitude à son domicile sa journée terminée, mais paraissant néanmoins avoir pris quelques verres de plus. Après souper il se mit au lit, vers 20 h. 30 ; quelques heures après il se leva et sortit sans revenir se coucher. A trois heures du matin, de nouveau il se leva, sa femme inquiète de ne pas le voir revenir, se leva à son tour en appelant son fils qui dormait près de la. Celui-ci regarda la porte d'entrée, elle était fermée ; allumant sa lanterne de bicyclette il se dirigea vers le grenier dont la porte était ouverte. Il aperçut dans l'escalier son père pendu dans le vide et à l'aide d'une courroie qui lui servait de ceinture.

Pendant son sang-froid il descendit en criant. Sa mère, affolée, se sauva chez des voisins. Le garde Dubois et le docteur Brachelet furent prévenus. Le maréchal des logis-chef Debruyne accompagné des gendarmes Gilson et Martin se rendit également sur les lieux.

Le docteur Brachelet constata la mort par strangulation et délivra le permis d'inhumer. On peut attribuer cete mort à une surexcitation causée par les vexations regrettables dont il était l'objet et qui ont agi sur le caractère irritable du défunt.

Un homme tua sa mère parce qu'elle l'avait dépossédé de son bien

Un propriétaire terrien d'Ordenga, aux environs de Lublin, dépossédé frauduleusement de son bien pendant son absence par sa mère a tué cette dernière d'un coup de revolver et s'est ensuite suicidé.

La mystérieuse disparition d'un chauffeur de taxi à Paris

Après avoir été victime d'un léger accident sur la route du Havre, il abandonna sa voiture et ne donne plus de nouvelles.

Un chauffeur de taxi parisien a mystérieusement disparu depuis le lundi 29 décembre dernier avec sa voiture. A cette date, en effet, le chauffeur de taxi Achille-Albert Marlier, né le 3 janvier 1904, à LAON (Aisne) et demeurant 17, rue Augerbeau, quittait sa femme vers midi en disant qu'il allait chercher sa voiture, qui est sa propriété personnelle, à son garage. Depuis, on ne l'a plus revu.

Une déclaration troublante

Un chauffeur de taxi, M. Benoit Pommier, 46 ans, 4, passage Auvry, 192, s'est présenté chez Mme Juliette Marlier, la femme du disparu et lui a déclaré qu'il avait vu le taxi de son mari le 1er janvier dernier, entre Pontoise et Magny, à environ 8 kilomètres de Magny.

Il était engagé entre deux arbres, mais néanmoins ne paraissait pas avoir subi d'accident grave. Il ne portait pas de trace de choc violent ou de dérapage. Seul, le pneumatique de la roue gauche avait était déjanté. « En mettant la main sur le capot, dit-il, j'ai pu constater qu'il était encore chaud ».

Qu'est-il devenu ?

Le chef de brigade de gendarmerie de Magny a déclaré : « J'ai été prévenu le 30 décembre, au soir, d'un accident qui se serait produit vers 18 h. 10, à 8 kilomètres de Magny. J'ai trouvé à cet endroit deux voitures qui étaient entrées en collision : celle de M. Daguerre de Souza, avocat à la Cour d'appel de Paris, se dirigeant vers Paris et le taxi de M. Marlier, qui allait vers Magny. L'accident s'était produit par la faute du conducteur du taxi, qui avait éteint ses feux au moment du croisement, accident sans gravité. M. Daguerre de Souza put repartir aussitôt et M. Marlier, qui n'était pas blessé, nous déclara qu'il reviendrait rechercher sa voiture le lendemain et qu'en attendant, il allait coucher au village voisin d'Omerville, chez des parents. Sa voiture est restée sur le bord de la route pendant puisieurs jours, malgré la promesse formelle qu'il m'avait faite de s'en occuper ».

Depuis, il n'a plus reparu. Le mystère reste entier.

L'étrange décès d'un mineur de Carvin

L'autopsie sera pratiquée ce matin à l'Hôpital

Le 3 janvier, à 4 h. 30, M. Jules Desprez, 51 ans, habitant à Carvin, chez M. François Mançon, hameau du Magenta, et qui est conducteur au mines à la fosse n° 3, était trouvé mort dans la voie de roulage de la petite veine levant, couché à côté d'un convoi de berlines de terres qu'il venait de garer sur la voie en tête de la descenderie oblique. Les camarades de travail qui le relevèrent signalèrent qu'il avait perdu du sang en abondance par l'oreille droite. Le corps fut remonté aussitôt et envoyé par voiture ambulance à l'hôpital de Carvin.

Les causes du décès

Le docteur G. Leclercq qui examina le cadavre dès son arrivée, à 7 h. 30, ne releva à la face ni sur aucune partie du corps, la moindre ecchymose. Une toilette sommaire du corps avait été faite à la remontée du puits, mais on pouvait encore relever les traces d'une hémorragie importante par les deux oreilles. Le praticien délivra le certificat d'usage dans lequel il déclarait notamment que la cause du décès ne lui paraissait pas évidente, mais qu'il lui paraissait probable qu'il y avait eu fracture de la base du crâne, fracture primitive si l'on retient l'hypothèse d'une chute accidentelle en accrochant un rail, fracture secondaire si l'on suppose que Desprez pris de congestion ou de syncope se serait affaissé sur la voie. Seule, concluait le docteur Declercq, une autopsie pourrait apporter quelque lumière.

Un bruit courait hier avec persistance que le malheureux avait reçu un coup de pied de cheval et aurait succombé des suites de cet accident. Disons de suite que le docteur Declercq que nous avons interrogé à ce sujet n'a rien relevé qui puisse étayer cette hypothèse et la trouve même peu vraisemblable du fait que l'examen du corps ne lui a révélé aucun traumatisme.

M. Berthelin, ingénieur-directeur des mines de Carvin, qui a adressé à l'autorité municipale une déclaration relatant les faits mentionnés ci-dessus, entend, de son côté, faire toute réserves sur les causes du décès. Mort naturelle par syncoque cardiaque ou accident du travail, on n'en sait rien pour le moment. Seule l'autopsie qui sera pratiquée ce matin même à l'hôpital de Carvin par un médecin légiste pourra nous fixer à ce sujet.

R. B.

Le divorce de l'aviateur Assolant

Mme Jean Assolant, anciennement Pauline Parker, de New-York, qui avait épousé « pilote de l' « Oiseau Canari », juste avant son départ pour la traversée de l'Atlantique en juin dernier, s'est rendue à Paris au Palais de Justice pour présenter une requête en divorce contre son mari.

Le juge a admis la requête et il a fixé au 24 janvier la date de la tentative de conciliation entre les époux.

Au cours de ces derniers mois, les avocats de Mme Assolant et ceux de son époux ont tenté vainement de régler à l'amiable le différend qui divisait leurs clients.

Le drame mystérieux du train Creil-Paris

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La discussion du rapport du médecin légiste

A propos des lésions ayant occasionné la mort de Latteignant, M. le docteur Balthazar a établi des conclusions très nettes. Ne disent-elles pas, en effet ces conclusions, que ces lésions ont été « provoquées par une force énorme que seul un objet contondant peut servir ». A l'appui de son rapport l'éminent savant parisien adresse encore à M. Kérambrun quantité de photographies, résultant des expériences scientifiques et minutieuses à l'extrême, faites au cours de l'étude lors de la reproduction de coups et de heurts répétés sur divers crânes. « Les enfoncements de la boîte crânienne ne sont pas la conséquence de heurts répétés sur les piquets d'entrevoie ou le ballast » ajoute M. le docteur Balthazar. « ces piquets, précisaient MM. Chauvin et Coussemacker, de la brigade mobile, ne portaient aucune trace de sang ni de cervelle ». Il s'agit là, nous le répétons, de déclarations, et non de preuves.

Quant aux cheveux, le rapport de M. le docteur Balthazar n'est pas moins affirmatif. « Les cheveux trouvés sur le marteau brise-coke sont chatain clair, comme l'étaient ceux de Latteignant. Ils ont une grande finesse; leur diamètre est de 60 millièmes de millimètre, ils sont en voie de blanchiment : ils proviennent d'un homme d'une quarantaine d'années, qui était passé chez le coiffeur un mois avant sa mort, etc... Les poils sont en partie ou cassés ou arrachés et les cassures se montrent à des hauteurs différentes... précise le rapport du savant ».

Telles sont les conclusions tirées par M. le docteur Balthazar et signées également par M. le docteur Muller, de Lille. Conclusions redoutables pour Fauquenois, qui, calme, confiant comme au premier jour de son arrestation, ordonné toujours dans ses protestations et ses explications, attend, avec une impatience concevable, la fin de cette instruction.

Fauquenois passera-t-il devant les Assises de janvier ?

L'affaire passera-t-elle aux assises de janvier ? C'est la question que nous avons posée à un magistrat du Parquet d'Amiens.

« Peu de temps reste disponible, nous fut-il répondu, mais en l'envisage néanmoins car on sait que les Cheminots du Nord aimeraient la voir juger aux assises qui, à Amiens, débuteront le 27 janvier.

« Pas une minute ne sera perdue, soyez-en persuadé. Dès lundi, toute la journée, nous interrogerons Fauquenois. Je ne puis jamais obtenir la voiture cellulaire le matin nous précise M. Kérambrun qui écoutait la conversation, car l'entrepreneur de transport n'est engagé que pour l'après-midi seulement. (Les juges d'instruction de la Somme n'ont même pas le téléphone dans leur cabinet). Cette fois-ci, exceptionnellement, je me suis arrangé et je verrai Fauquenois à 9 heures. Si rien de particulier, si aucun fait nouveau à vérifier ne vient contrarier la fin de mon instruction, je la clôturerai aussitôt et je classerai mon dossier. Il faudra après laisser le temps au Parquet d'Amiens de l'étudier, puis à la Chambre des mises en accusation de l'examiner. Alors, seulement, une décision sera prise. Quelle sera-t-elle, je ne le sais pas. Mais tout sera fait pour passer l'affaire à la première session des assises si cela est possible. Nous mettons les bouchées double, vous le voyez ».

R. L.

Un gros brasseur d'affaires anglais qui détourna plus de 200 millions de francs a été arrêté hier à Paris

Il y a quelques mois, la Sûreté Générale était informée qu'un nommé Francis Lorang, directeur, gérant et administrateur d'une firme anglaise à Londres, Moorgate 25/32, avait quitté cette capitale le 19 mai 1929 et était recherché par la justice britannique pour des détournements s'élevant à plusieurs dizaines de millions de francs.

A l'époque, trace de son passage venait d'être relevée à Belgrade et, quelques jours plus tard, grande fut la stupéfaction de M. Barthelet, commissaire de police à la Sûreté Générale, d'apercevoir, dans un palace de Paris, en compagnie d'une jeune femme, le nommé Lorang qu'il avait connu antérieurement. Le contrôle général des recherches de la Sûreté générale, aussitôt informé, se mit en relations avec l'ambassade britannique à Paris, mais les pièces nécessaires à l'extradition n'étant pas encore parvenues, Lorang ne put être inquiété. Quelques jours plus tard, quand l'avis télégraphique d'arrestation arriva, le gros brasseur d'affaires avait disparu. Sa trace fut retrouvée dans plusieurs pays européens, d'où il écrivait généralement des lettres de menaces aux journaux qui parlaient de son affaire.

Hier soir, M. Barthelet était informé que Lorang était arrivé à Paris en automobile, vers 18 heures et qu'il avait projeté de passer la soirée en charmante compagnie, dans les établissements de nuit de Montmartre.

Vers 22 heures, il le retrouvait dans un luxueux restaurant, où il dînait en compagnie de deux élégantes C'est à sa sortie qu'il fut arrêté. Lorang, après avoir déclaré ne vouloir faire aucune déclaration, reconnut toutefois s'identifier avec l'homme d'affaires recherché. Il a dit être né le 31 janvier 1881, à Domeldange (Luxembourg) et avoir demeuré avant sa fuite d'Angleterre, à Englefield Oxshott, dans le comté de Surrey. Il prétendu être venu à Paris uniquement pour rencontrer un grand avocat international et avoir eu l'intention de repartir le lendemain pour l'étranger.

Lorang n'a été trouvé en possession d'aucune pièce d'identité. Il a allégué avoir perdu celles-ci, ainsi que ses bagages, tout récemment, lors de son passage au Luxembourg et n'avoir aucun logement à Paris.

Il parle correctement les langues française, anglaise et allemande. Dans son pays d'origine, on l'appelait le second Lowenstein.

D'après les renseignements recueillis à une source très autorisée, le montant des détournements commis par Lorang serait considérable et dépasserait, en tous cas, deux cents millions de francs. Dans les milieux bien renseignés, on affirme couramment que c'est la déconfiture du Consortium Lorang qui a entraîné le krach Hatry, de Londres, encore présent à la mémoire de tous les boursiers et auquel on attribue de nombreux suicides enregistrés récemment en Angleterre.

Lorang a été écroué, en attendant son transfèrement en Angleterre.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 5 Janvier 1930.
Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher à 16 h. 07.
Lune : Lever à 10 h. 50; coucher à 21 h. 41.
Aujourd'hui : Ste-Emilie. Demain : Epiphanie.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 janvier 1930 à 18 heures :
Baromètre, 754 m/m ; baisse depuis la veille à 18 h., 5 m/m 2.
Thermomètre : Fronde, 2°3 ; Minima, 3°, atteint à 10 heures ; Maxima 10°5 atteint à 15 heures.
Etat hygrométrique, 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures, 0 m/m 4 ; Direction du vent, Sud-Sud-Ouest ; Force, modérée ; Direction des nuages, Sud-Sud-Ouest ; Etat du ciel, couvert.
Temps probable pour dimanche : frais, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Mauvais temps, ciel couvert avec pluie demain, ensuite très nuageux avec éclaircies et quelques averses, vent de Sud-Ouest tempétueux, 12 à 18 m. Température stationnaire.

DEUIL. — Hier à 11 heures ont été célébrées en l'église Sainte-Catherine, les obsèques de M. Masse-Pollet, membre de la Chambre de Commerce de Lille, administrateur de la Banque de France, vice-président du Syndicat des Brasseurs du Nord, conseiller du Commerce extérieur, président du Salon des Négociants.

Le deuil était conduit par MM. Roger et Etienne Masse, Robert Pollet-Masse, ses enfants.

Derrière le char funèbre, étaient portées les couronnes offertes par la Brasserie Masse-Meurisse, la Chambre de Commerce, le Syndicat des Brasseurs, la Banque de France, l'Union des Teinturiers de Roubaix-Tourcoing, les Etablissements Masse-Pollet, etc...

Dans la nombreuse assistance, on remarquait la présence du personnel de la Brasserie, de MM. Potié, sénateur, Nicolle, Coutel, des Rotours, députés ; Simon, chef adjoint de Cabinet représentant M. Langeron, préfet du Nord ; Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille ; Guilbaut, Scalbert, Crépy Saint-Léger, conseillers généraux ; Doutremepuich, président du Syndicat des Brasseurs du Nord et du Pas-de-Calais ; René Motte, président du Syndicat des Brasseurs de Lille ; les membres du Salon des Négociants ; Edouard Descamps, maire de La Madeleine ; Desroy, directeur de la Banque de France ;

MM. Maige, doyen de la Faculté des Sciences ; Pierre Bourlet, administrateur-directeur général du Crédit du Nord ; Léon Scrive, président des anciens élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille ; Cattoire, conseiller d'arrondissement ; Mabille de Poncheville, maire de Lambersart ; Nanin, secrétaire du premier groupement régional économique ; Collette, secrétaire de séance du Comice Agricole de Lille ; Delepoulle, président des « Amis de Lille » ; Georges Leduc, président d'honneur du Syndicat des Brasseurs du Nord ;

MM. le R.P. Raynet, procureur des Pères Blancs ; Jules Guilbert, président de la Maîtrise Française ; Robert Decroix, président du Tribunal de Commerce de Lille ; Henri Spriet, adjoint au maire de Lille ; Louis Boudéré, vice-président du Syndicat des cabaretiers de Lille et banlieue ; Ronse, vice-président des débitants de tabacs de Lille ; Lucien Souarez directeur général de la Banque Générale du Nord ; Clarey, président de la Fédération des Débitants de boissons du Nord et du Pas-de-Calais ;

Jooris, conseiller du Commerce extérieur, directeur de la Grande Brasserie ; Maurice Arnoux, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Lille, etc...

Après que l'absoute eût été donnée par l'archiprêtre Danchy, doyen de la paroisse de Sainte-Catherine, la famille reçut les condoléances des nombreux amis du défunt.

— On annonce le décès de M. Marcel Grichet, administrateur, membre du Comité de direction de la Cie du Chemin de fer du Nord, survenu le 3 janvier, à son domicile, 97, avenue Henri Martin, à Paris. L'inhumation aura lieu à Nîmes, dans la plus stricte intimité.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un vagabond à Arras

Albert Caron, sans profession ni domicile et sans moyens d'existence, a été condamné par le tribunal d'Arras à six mois de prison pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique.

Aux six mois prononcés en première instance, la Cour en ajoute deux autres.

Mortel accident d'automobile à Meurchin

En passant à Meurchin en auto, M. Maurice Béthancourt a heurté si violemment le petite Camille Graveline, âgée de six ans, que la pauvre enfant succomba presque sur le coup.

A la suite de cet accident, le tribunal condamna l'automobiliste à un mois de prison, 100 fr. d'amende et à verser une indemnité de 12.000 francs aux parents de la jeune victime.

La Cour confirme la peine de prison et l'amende, mais elle porte à 40.000 francs le chiffre des dommages et intérêts alloués aux parents de la petite victime.

La boxe compartimentée

Deux boxeurs, Albert Deiron et François Bary, avaient passé une soirée joyeuse à Arras. Après quoi, vers 23 heures, ils prirent le train pour Paris.

Tout à fait en forme, les deux pugilistes eurent l'idée d'offrir aux voyageurs un aperçu de leur savoir faire.

Mais, un contrôleur de la compagnie apparut qui vint mettre à propos interrompre le round en cours. Il fit l'office de « punching ball ».

La démonstration eut son épilogue devant le tribunal d'Arras, qui, pour outrages et coups, octroya à chacun des deux boxeurs 3 mois de prison et 100 francs d'amende.

La Cour confirme le jugement.

Les tenanciers du « Temple du Plaisir » d'Arras

C'est une affaire qui rappelle celle de la Grosse Thérèse, de Boulogne et de l'armateur Huret.

Elle a été évoquée hier samedi devant la 4me chambre de la Cour de Douai.

Les époux Poggioli exploitaient rue du Mont-de-Piété, à Arras, un bar et un hôtel meublé, où les amateurs trouvaient bon accueil, bon gîte, champagne et le reste. Le reste, c'était des jeunes femmes et des jeunes filles, souvent mineures.

Dans ce « temple du plaisir », se déroulaient des saturnales indescriptibles, les plus folles orgies.

Mais quand leur odieux trafic fut découvert, les époux Poggioli s'empressèrent de prendre la fuite.

L'homme, cependant fut arrêté et l'affaire vint devant le tribunal correctionnel d'Arras, le 3 septembre dernier.

Alphonsine Millet, femme Poggioli, fut condamnée par défaut à 18 mois de prison et 500 francs d'amende ; Pierre Poggioli, à un an et 100 francs d'amende et en plus, pour rebellion à agent, à 3 mois de prison, qui se confondirent avec la peine précédente.

Les prévenus sont défendus par Me Feugey, du barreau de Douai et Vallini, du barreau d'Arras.

Un long rapport énumère les faits et évoque les scènes de débauche qui se déroulaient dans le fameux « temple du plaisir » de la rue du Mont de Piété.

Les plaidoiries soulignent que la clientèle des époux Poggioli comprenait de hauts personnages de la ville d'Arras, dont certains avaient déclaré aux hôteliers, pour les tranquilliser, qu'ils pouvaient être sans crainte, au sujet d'un scandale éventuel ; ils se chargeraient d'étouffer l'affaire.

Cependant l'affaire fut découverte et loin d'être étouffée, éclata comme un coup de tonnerre.

Et l'un des défenseurs explique comment cela se produisit. La chose est assez curieuse. Il ne s'est point agi d'une plainte formulée au nom de la morale outragée. Non, ce sont les tenanciers de maisons spéciales, qui, émus d'une concurrence « déloyale », ont vendu la mèche.

Pour un peu on en aurait appelé au tribunal de commerce.

Enfin, après réquisitoire de M. l'avocat général Fontanges, la Cour confirme les dix-huit mois de prison infligés à la femme Poggioli et elle élève à vingt mois la peine prononcée contre son mari, qui est en outre condamné à cinq cent francs d'amende.

L'épilogue d'un drame conjugal

A la suite d'une discussion, Julienne Dubois avait tiré deux coups de revolver sur son mari, M. Fontaine.

Le malheureux, atteint d'une balle dans le ventre succomba à l'hôpital, pendant qu'on l'opérait.

Malgré la gravité du fait, l'affaire fut correctionnalisée et l'épouse irascible s'entendit condamner à six mois de prison.

La prévenue est défendue en appel par Me Marie-Louise Kah, qui invoque la légitime défense et sollicite l'acquittement de sa cliente.

La Cour n'est pas de cet avis. Elle élève la peine à 18 mois de prison, mais elle accorde à Julienne Dubois le bénéfice du sursis.

La contrebande

Deux arabes Ahmed ben Raad et Ahmed ben Ahmed, manœuvres à Roubaix, ont été condamnés chacun à trois mois de prison et solidairement à 2,187 fr. 50 d'amende.

Tous deux avaient été trouvés porteurs d'une certaine quantité de tabac de fraude.

En appel, la Cour élève à 4 mois la peine de prison prononcée en première instance contre les deux prévenus et elle confirme le taux de l'amende.

⁂

Condamné à Valenciennes à trois mois de prison, pour fraude, Victor Bovens a fait appel Il n'a pas plus de succès que les deux précédents. La cour lui octroie 4 mois d'emprisonnement.

Un indélicat courtier à Tourcoing

Le courtier Hebert avait commis des escroqueries à Tourcoing. Cela lui valut quatre mois de prison.

La Cour le condamne à six mois et 50 francs d'amende.

Vol à Tourcoing

Pour vol d'une somme de 850 francs, au préjudice d'un vieillard, M. Dupont, de Tourcoing, Jules Henno a été condamné à Lille à trois mois de prison et au remboursement de la somme volée.

La Cour porte à six mois la condamnation prononcée en première instance.

Vols à Jeumont

Emile Ravez, demeurant à Jeumont, a été condamné par le tribunal d'Avesnes, à huit mois de prison, pour vols.

La Cour lui en octroie treize.

J.

UN CORPS DECHIQUETE SUR LA VOIE FERREE A CALAIS

On a trouvé samedi soir à 10 heures, sur la voie du chemin de fer, le long du bassin Carnot, à Calais, le corps horriblement déchiqueté d'un chauffeur du paquebot « Invicta ». Il s'agirait de M. Arsène Magniez, demeurant au Conrgain Maritime, père de quatre enfants. On ignore s'il s'agit d'un accident ou d'un suicide. La police spéciale, prévenue, a ouvert une enquête.

Le Canal du Nord

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les dépenses pour la seule réparation de ces dommages pouvaient s'évaluer en francs-or, en 1919 à 20 millions de francs pour le canal du Nord.

Ce bouleversement laissé par la guerre permettait aux ingénieurs d'étudier et de réaliser des améliorations, en même temps qu'ils procédaient à la reconstitution des ouvrages dévastés. M. Wattier, directeur des Voies navigables du ministère, et M. Soleil, ingénieur des Travaux publics, spécialisé pour le canal du Nord, examinèrent et concluirent alors à la mise au gabarit pour bateaux de 600 tonnes. Cette conception augmenterait notablement le rendement du transport par voie d'eau, surtout si les compagnies houillères venaient à son corollaire : l'exploitation d'une flotte de péniches pour le transport du combustible.

L'exécution des travaux s'est heurtée jusqu'à maintenant à d'inévitables difficultés contentieuses avec des entrepreneurs d'avant-guerre, à des difficultés financières dues à la hausse des prix, enfin à des hésitations au sujet du type de canal à adopter définitivement. On a cependant procédé à quelques travaux de remise en état, et notamment à la reconstruction d'une partie des ponts.

L'état actuel du tracé

D'Arleux aux abords de Péronne, ce n'est plus à l'heure actuelle qu'une immense et lamentable tranchée aux versants de ciment ravagés par les intempéries. De magnifiques écluses n'offrent plus qu'un amas désolant d'énormes blocs de maçonnerie, témoins d'un savant esprit de destruction. Le fond de la cuvette où croupit une eau marécageuse est envahi par les herbes folles. Que convient-il d'envisager maintenant ? Les conclusions de M. Soleil semblent avoir fait l'unanimité sur un premier point.

Etant donné, d'une part que le canal de Saint-Quentin pourra, dans un avenir prochain, assurer un trafic au moins double de celui auquel il a eu à faire face en 1928 ; d'autre part, que l'état dans lequel se trouve le canal du Nord permet d'entreprendre sa transformation en vue de la navigation des bateaux de 600 tonnes, il semble évident que l'achèvement de cette voie navigable ne peut être poursuivi que sur la base du gabarit de 600 tonnes.

Des dépenses productives

C'est à cette seule condition qu'on réalise le but qu'on s'était assigné à l'origine. Dans ces conditions, la dépense doit être évaluée à 500 millions de francs. Il est sans doute fort heureux qu'on n'ait pas apporté au lendemain de la guerre trop de hâte à reconstruire, car les quelques rares travaux de restauration effectuée en dehors des trente-cinq ponts rétablis (la construction de l'écluse de Campagne, notamment) ont été exécutés sur le gabarit de 300 tonnes, aujourd'hui insuffisant. Il y aura beaucoup à faire. La circulation des bateaux sera activée dans les biefs par la création de deux chemins de halage, une rive étant affectée à la remonte et l'autre à la descente ; par l'utilisation de la traction électrique au moyen de tracteurs sur rails ; enfin par maints dispositifs essentiellement modernes. Des gares d'eau multiples, des garages à l'entrée et à la sortie des deux souterrains de Ruyaulcourt et de Guiscard sont prévus qui feront du canal du Nord une voie navigable de premier ordre et sans doute la première voie fluviale de France.

Il y a bien de grosses difficultés, celle par exemple du raccord au canal de la Somme, vers Cléry, où l'on se trouve devant une vaste zone marécageuse, avec des épaisseurs de dix et quinze mètres de tourbe et terrains mouvants à traverser, mais ce sont des difficultés techniques à surmonter. Il y faudra beaucoup d'argent, mais le facteur temps est peut-être encore plus important, si l'on retient les pronostics des compagnies houillères, qui craignent de se trouver dans une situation impossible dans un avenir assez rapproché : six à huit années. C'est même ce court délai qu'elles s'impartissent sur les données statistiques fort sérieuses qui leur avait fait trouver séduisante la suggestion de M. Javary d'abandonner le projet du canal pour un trafic ferroviaire spécialisé au même titre. C'est à vrai dire une conception simpliste, plus aisément réalisable d'apparence et qui réclamerait moins de temps et d'argent, mais aussi une conception à court terme qu'on aurait tout loisir de regretter par la suite et qui n'a jamais emballé les techniciens avertis.

On a engagé de grosses dépenses pour une voie d'eau jugée indispensable, c'est cette voie d'eau aujourd'hui urgente qu'il faut terminer en reprenant sans tarder les travaux. Il y va des intérêts économiques non seulement de notre active région du Nord en essor sans cesse croissant, mais de ceux du pays tout entier.

R. BOULY.

Pour suivre : **L'industrialisation de la région de Wingles et Douvrin.**

UN ATTENTAT CRIMINEL SUR LA VOIE FERREE A LENS

Des inconnus ont essayé de faire dérailler hier soir le train reliant Lens à Liévin, ils ont placé sur une distance de 200 mètres une grande quantité de pavés et de bordures de trottoir. Le chauffeur d'un train qui est passé à cet endroit à 20 h. 30 s'est rendu compte du danger à temps et a arrêté son convoi, évitant ainsi un accident.

FEUILLETON DU 5 JANVIER 1930. — N° 40

— Vous aviez tout à l'heure, l'oncle et vous, l'intention de me faire hériter mon existence à celle d'un jeune homme. Comment voulez-vous que j'engage une existence que je ne connais pas !... Que sais-je, en effet, de ma vie ? Rien. Aussi loin que mes souvenirs d'enfant peuvent remonter dans mon passé, je me souviens de vous, bonne-maman, de l'oncle Toine, de cet appartement... Que de fois le me suis dit : « C'est extraordinaire ! Pourquoi grand'mère ne me parle-t-elle jamais de mon père et de ma mère ? »

« Et je me faisais moi-même la réponse : « Parce que j'ai dû perdre mes parents très jeune et que bonne-maman ne juge pas à propos de me faire du chagrin ! » Et j'attendais. Que pouvais-je désirer de plus ? Auprès de vous et de Jean, j'étais heureuse. Et j'ai toujours scrupuleusement évité de vous interroger au sujet de mes parents, de crainte de raviver dans votre vieux cœur une blessure mal cicatrisée.

« Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose. Je vous vois, mon oncle et vous, vous ingéniant à me trouver un mari — oh ! dans un but louable, je l'avoue, et sans aucun calcul de votre part, je le reconnais ! — disposant, ou du moins essayant de disposer de ma vie : bref, remplaçant de votre mieux mon père et ma mère que j'ai perdus.

« Je vous remercie tous deux du fond du cœur de votre affection et de votre sollicitude, mais j'ai le devoir de vous demander, maintenant : « Quels sont les êtres chers que vous représentez pour me parler comme un papa, comme une maman ? Comment étaient-ils ? Montrez-moi leur photographie ? Je tiens à les connaître ! J'en ai bien le droit, que diable ! puisque je suis leur enfant, la chair de leur chair... Voyons, bonne-maman, je m'appelle Madeleine Gattet. Mon père était votre fils. Pourquoi ne me dites-vous jamais rien de lui ?... Et maman ? Comment était-elle, maman ? Oh ! elle devait être bien bonne ! Que de fois, il me semble que c'est son cœur qui bat au travers du mien. Allons, parlez !

« Aujourd'hui j'ai eu beaucoup de peine... J'ai besoin que vous me fassiez faire connaissance avec ces deux êtres chéris que je n'ai jamais connus et que j'aurais tant aimés, si la mort ne me les avait pas ravis !

Mme Gattet et M. Chautin baissèrent la tête et gardèrent le silence.

Madette les regarda tous deux, avec une stupéfaction mélangée de tristesse :

— Vous ne me répondez pas ? continua-t-elle. Ah : je devine !... Mon pauvre papa a dû faire un mariage qui ne vous plaisait pas. Vous vous êtes brouillés... Vous avez cessé toutes relations avec lui... Et il est parti avec la femme qu'il avait choisie malgré son cœur... Il s'est réfugié dans la capitale, dans cette immense fournaise, où les unions libres ou mal assorties se purifient au creuset de la misère et du travail. Et quand ils sont morts, épuisés peut-être par la lourdeur de leur tâche, vous vous êtes souvenue de moi, bonne-maman, vous n'avez pas voulu que j'expie la faute d'une autre, et vous êtes venue me chercher, pour m'élever, me voir grandir et reporter sur moi l'affection que vous aviez si longtemps étouffée au fond de votre cœur.

Mme Gattet poussa un profond soupir et essuya la larme qui coulait doucement le long de ses rides. L'oncle